

Dossier suivi par :
Marie-Annick FELER, Agent Comptable



Modalités de règlement des frais d'Internat (Décision du conseil d'administration)

1. Principes

- Le forfait est voté par année civile par le Conseil d'Administration du lycée. Son montant est de 1674 € en 2026. Le coût du forfait pour l'année 2027 sera fixé en octobre 2026. Ainsi, seul le montant du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2026-2027 est connu à ce jour.
- Le forfait qui couvre les 3 repas quotidiens et le couchage à l'internat est divisé en 3 montants trimestriels inégaux desquels sont déduites le cas échéant les bourses et aides.
- Tout trimestre commencé est dû en entier.

2. Modalités de paiement

Les familles sont fortement incitées à régler les frais d'internat par **virement bancaire** sur le compte du lycée **LPO Louis Armand IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0481 378 BIC TRPUFRP1** pour les 10 échéances suivantes : juillet-septembre -octobre-novembre 2025 janvier-février-mars avril mai juin 2026.

Merci de ne pas mettre en place un virement automatique mensuel annualisé car pour les mois d'août et décembre il n'y a pas d'appel à règlement. De plus les sommes réclamées varient d'une échéance à l'autre tout comme d'un trimestre à l'autre. Votre virement doit être effectué à réception du mail adressé à chacune des 10 échéances.

Un premier acompte de 10% environ du montant total des frais d'internat sera exigé, **après l'inscription au lycée de votre enfant et suite à la décision de son acceptation à l'internat** .

3 Montant et échéancier de paiement

-1er trimestre (septembre-décembre 2026) **670 €**

- 168 euros par virement bancaire après acceptation de votre enfant à l'internat (date limite : 8 juillet)
- 168 euros par virement bancaire le 5 septembre 2026
- 168 euros par virement bancaire le 5 octobre 2026
- 166 euros par virement bancaire le 5 novembre 2026

-2ème trimestre (janvier-mars 2027) **environ 540 €***

- 180 euros environ par virement bancaire le 5 janvier 2027
- 180 euros environ par virement bancaire le 5 février 2027
- 180 euros environ par virement bancaire le 5 mars 2027

-3ème trimestre (avril-juin 2027) **environ 500 €***

- 167 euros environ par virement bancaire le 5 avril 2027
- 167 euros environ par virement bancaire le 5 mai 2027
- 166 euros environ par virement bancaire le 5 juin 2027

*Un mois environ avant la fin du trimestre est adressée aux familles par mail la **facture trimestrielle**. Celle-ci récapitule les sommes déjà versées par les familles aux échéances intermédiaires, le montant des aides et remises accordées, et indique le solde à votre charge à régler ou éventuellement en excédent (en cas de trop-versé par la famille qui vous sera remboursé par virement).*

***Attention** : les tarifs sont susceptibles d'augmenter chaque année au 1er janvier selon la réglementation en vigueur, de ce fait le montant annuel et les tarifs des 2ème et 3ème trimestre ne sont mentionnés qu'à titre indicatif, seul le tarif du 1er trimestre est fixé définitivement.

Rappel : en cas de défaut de paiement des frais d'internat, le chef d'établissement peut prononcer l'exclusion de l'élève du service annexe d'hébergement et se réserve le droit de recourir aux services d'un huissier de justice.

Le chef d'établissement

l'Agent Comptable

Bruno BIGI

Marie-Annick FELER